

Le Journal de



TURENNE

EDITORIAL

Depuis la dernière édition du journal de Turenne, beaucoup d'événements ont jalonné la vie de notre Commune : culturels, associatifs, sans compter les activités quotidiennes de chacun d'entre vous qui montrent (si besoin est) sa vivacité et son dynamisme. C'est bien grâce à la volonté, à la compétence, et à l'esprit d'initiative de tous.

Pour autant, il est impossible de ne pas évoquer la poursuite des controverses autour de l'usine Autosil. Il s'agit bien évidemment d'un dossier grave sur lequel chacun a des sensibilités, des intérêts, des avis différents. Il est légitime que chacun puisse être informé correctement et puisse s'exprimer en conséquence : l'enquête publique récente vous en a très largement offert l'opportunité.

Mais à travers ces polémiques qui, à première vue, pourraient diviser les habitants de Turenne, il faut retenir l'intérêt, voire la passion, qui anime toutes et tous. C'est la preuve que les Turennois apprécient leur cadre de vie, qu'ils veulent le préserver, l'embellir, le dynamiser. Personne n'y est indifférent et cela représente une formidable force.

Ensemble, nous continuerons à faire progresser les choses et c'est, bien au-delà des divergences, grâce à la poursuite des efforts de chacun à tous les niveaux, que nous oeuvrerons pour conserver notre qualité de vie.

La Commission information

LE MOT DU MAIRE

Comme vous tous, je traverse actuellement la douloureuse période du paiement des impôts locaux, exercice qui m'inspire les réflexions suivantes :

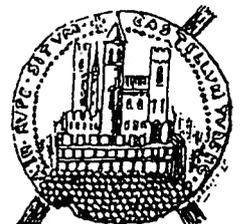
Premier constat : la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières essentiellement) est singulièrement absente des grands débats nationaux qui se focalisent tous sur la TVA et l'impôt sur le revenu... C'est que, si ceux-ci sont les mêmes pour tous, habitants du Nord ou du Sud, de villages ou de grandes agglomérations, les premiers en revanche traduisent toutes les inégalités qui peuvent exister entre communes riches ou "moins riches".

Second constat : les élus locaux, surtout dans les petites collectivités comme la nôtre sont parfaitement au fait des difficultés de tout un chacun et accroître les prélèvements relève du cas de conscience. Pour ce qui nous concerne, le Conseil Municipal, conformément à ses engagements, a veillé en 1996 à ne pas toucher aux taux communaux, ce que vous pouvez facilement vérifier sur votre feuille d'imposition. Ces taux sont tout à fait comparables à ceux pratiqués en Corrèze, pour des communes d'importances identiques à la nôtre. En revanche, les bases nous défavorisent et que ce soit en matière de foncier bâti ou de taxe professionnelle nous accusons un véritable retard, contrepartie de notre ruralité. En d'autres termes, nous sommes trop peu nombreux et nous n'abritons pas suffisamment d'activités.

Troisième constat : comme tous les autres citoyens pourtant, nous avons besoin de services publics de qualité : l'instruction de nos enfants par exemple requiert les mêmes soins et les mêmes moyens. Or, en la matière, l'Etat est prompt à se désengager : un exemple me vient à l'esprit qui est le dernier en date : les maîtresses de l'école maternelle ayant légitimement acheté du matériel pédagogique, qui aurait du être payé à la fois par notre commune et l'Etat, .../...

N° 4

Novembre 96



ce dernier a réduit arbitrairement sa part de moitié, ne nous laissant pas d'autre choix que de payer à sa place... Voilà ce qui s'appelle, au quotidien, un "transfert de charges".

Je pourrais aussi vous parler du coût de l'assainissement, de celui du traitement des ordures ménagères, du coût de l'eau mais je ne serai pas désagréable plus longtemps. En effet, de belles affiches qui nous montrent, en ce moment même, des paysages avec et sans déchets nous préparent à de nouveaux et justifiés efforts.

Amicalement à tous.
Alain SOULARUE

DEMOGRAPHIE

Du 1er juin au 31 octobre 1996

- Naissances : Marine PORTOLAN née à Brive le 14 septembre 1996
- Mariages : Jean-Christophe TRONCHE et Nathalie MASSO le 08 juin 1996
Benoît NAYRAT et Virginie COULON le 13 juillet 1996
Philippe VALETTE et Germaine PINEL le 17 août 1996
Jean-Luc PERREAU et Paula FAUSTINO le 07 septembre 1996
Jean-Pierre PRADAL et Marie-Anne BOISSIERE le 05 octobre 1996
- Décès : Mme GIRAUD Jeanne, décédée à Brive le 08 juin 1996
Mme VALLAT Nalie, décédée à Turenne le 29 juin 1996
Mr CROZAT Maurice, décédé à Brive le 07 juillet 1996
Mr TECHER Serge, décédé à Turenne le 11 juillet 1996
Mr MULLER Claude, décédé à Turenne le 20 juillet 1996
Mme CLAVAL Marthe, décédée à Limoges le 09 août 1996
Mme VERNET Elise, décédée à Ceyrat (63) le 02 septembre 1996
Mr AUBERT Jacques, décédé à Turenne le 11 septembre 1996
Mme DELON Noélie, décédée à Brive le 15 septembre 1996
Mme SERRAGER Joanne, décédée à Turenne le 17 septembre 1996

On nous a aussi fait part des naissances de Sebastien chez Philippe et Marie-Pascale PETITPA (IELMINI) le 13 septembre et de Luc chez Gilles CHAIDEYROU et Anne-Marie BONDY le 22 septembre .

Si vous aussi souhaitez partager des évènements heureux concernant des Turennois temporairement éloignés de la commune, signalez le nous à la mairie et nous le ferons paraître dans ces lignes .

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

7 décembre	Poule au gibier de l'école (salle polyvalente)
14 décembre	Belote de la Sté de chasse de Turenne (salle polyvalente)
11 janvier	Belote du Comité des Fêtes (salle polyvalente)
25 janvier	Belote de la pétanque Turennoise (salle polyvalente)
1er mars	Belote de la pétanque Turennoise (lieu non communiqué)

COMMUNIQUES

Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 1997, ainsi que les personnes nouvellement domiciliées sur la commune, peuvent demander leur inscription sur la liste électorale, au secrétariat de la Mairie, avant le 31 décembre 1996.

Révision annuelle des listes électorales

La Loi électorale prévoit que la Commission Administrative procède à la révision de la liste électorale : elle vérifie les demandes d'inscription et procède aux radiations de ceux qui n'ont plus "d'attache avec la circonscription du bureau de vote".

Ces attaches sont :

- Le domicile (adresse de documents administratifs : bulletins de paye, titres de pension, quittances ou factures d'eau, d'électricité, de téléphone ... etc.)
- La résidence (habitation réelle et continue de plus de 6 mois ... etc.)
- La qualité de contribuable (inscrits 5 ans de suite au rôle des contributions directes ...)

Pour rester électeur à Turenne, il vous suffit de pouvoir justifier de l'une au moins de ces attaches.

Recensement militaire

Les jeunes gens nés en octobre, novembre, décembre 1979 sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie courant janvier 1997, en vue d'être recensés.

Merci de vous munir du livret de famille de vos parents.

Rappel

Le secrétariat de la mairie est fermé au public les lundi et mercredi après-midi.

Bleuet de France

La collecte du Bleuet de France s'est élevée à 315.00 F lors de la Commémoration du 11 novembre.

Chasse

Pour la campagne 1997-97 il a été délivré à Turenne 60 permis de chasser

Containers

Les containers qui ont été mis en place sont destinés à recevoir des déchets ménagers ; ne sont pas compris dans cette catégorie de collecte les résidus de tontes, les branchages, les gravats, les pièces métalliques

ON PARLE DE NOUS

- La Compagnie Air France a diffusé à bord de ses avions un long reportage sur le Limousin, et de nombreuses vues commentées de TURENNE ont permis à beaucoup de personnes de découvrir notre village.

- Une exposition photographique sur TURENNE s'est tenue dans l'église St-Michel, à BREST, : un touriste breton, émerveillé par tout ce qu'il avait vu chez nous, de monuments et de paysages, avait tenu à montrer notre village à ses concitoyens..

AU TRAVAIL

Le travail des élus, comme toute activité, présente plusieurs aspects : un aspect visible de tous : ce sont les réunions du conseil municipal, réunions publiques dont chacun est informé ; un aspect plus discret : ce sont les réunions à l'extérieur de Turenne ou les réunions de travail en commissions ou encore en petits groupes afin de préparer les dossiers.

Le tableau ci-dessous a simplement pour objectif de visualiser le temps en demi-journées que les uns ou les autres consacrent en moyenne par mois à ces activités.

	à Turenne		en dehors de Turenne	
	de jour	en soirée	de jour	en soirée
le Maire	4.5	1.5	2	1
le 1er Adjoint	9	1.5	2	1
un autre Adjoint	4	2	0.5	1
Un Conseiller	1	1	1	-

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les articles de cette rubrique sont rédigés par les Présidents d'associations

COMITE DES FETES

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont bien voulu nous aider et en particulier les jeunes qui une fois de plus se sont dévoués pour faire les aubades, car il ne faut pas oublier que c'est en partie grâce à la générosité des Turennoises et des Turennois que nous arrivons à organiser la fête si petite soit-elle, aussi nous les remercions tous, ainsi que pour l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à nos jeunes.

La fête 96 a connu encore un beau succès, nous espérons faire mieux pour 97, mais malheureusement nous ne pouvons pas aller au-delà de nos moyens.

La fête comme toute manifestation demande du travail, aussi tous ceux qui désirent participer à l'animation de leur commune peuvent nous rejoindre, ils seront les bienvenus, car nous constatons que nous sommes de moins en moins nombreux à oeuvrer pour Turenne.

Actuellement nous préparons le concours de belote qui aura lieu comme chaque année début janvier, nous vous attendons nombreux.

La Présidente : Christine PRADAL

COMITE DE LA FOIRE AUX CHEVRES ET AUX CHEVAUX

Un bureau remanié, des figures nouvelles, quelques "antiquités" toujours présentes ; en parlant "d'antiquité" : me revoilà. Certains vont se poser la question : pourquoi est-il parti ? pour revenir deux ans, après !! Certains pensent qu'à chaque démission de président, la foire est finie : que néni !!! elle se doit de vivre, elle fait partie de la vie active de Turenne ; la preuve : beaucoup de personnes du Conseil municipal sont intéressées par son fonctionnement et participent à son activité. Je tiens à rendre hommage à Mme DELGOULET, pour tout ce qu'elle a donné au Comité et souvent pour elle, ça a été beaucoup de tracés. Je rends donc "à Jules ce qui appartient à César". elle pourrait aussi apprendre à beaucoup du mot "bénévolat".

L'année 1996 est un cru ! que sera l'année 1997 ? Nous allons retrousser nos manches !!! et nous mettre au travail.

Le Président : Jacques POIGNET

PETANQUE TURENNOISE

L'association "La Pétanque Turennoise" a tenu son assemblée générale annuelle le 04.10.96 à la salle polyvalente de Turenne afin d'élire un nouveau bureau :

- ont été réélus : Mr VALLON J., Président
- Mr MARTY Pierre, 1er Vice président
- Mr SERNAGLIA L., Secrétaire
- Mr VACHERIE Yves, Trésorier adjoint
- ont été élus : Mr GOBERT Bernard, 2e Vice-président
- Mr LHOMME Bernard, Trésorier (en remplacement de Mr COUPRIE, démissionnaire)
- Mr BONNARD Rémy, Secrétaire adjoint en remplacement de Mr CANOT non présent

Quelques concours ont été réalisés en 1996. Le 22.09.1996, cette association a tenu à manifester sa reconnaissance envers le précurseur Mr BRAZES Roger ; une plaque commémorative a été fixée sur la façade de notre "cabanon". A cette occasion, un vin d'honneur a été offert aux invités venus nombreux. Notons la bonne prestation du jeune MOURIGAL Sylvain, retenu pour participer aux épreuves de Présélection Nationale en février 1997. Nous souhaitons à ce jeune licencié, une sélection en équipe Nationale.

Cette association, forte de ses 48 licenciés compte maintenir le cap en 1997, dans l'attente et la bonne humeur.

Le Président : Jacques VALLON

LE FOYER RURAL

Tout d'abord je voudrais remercier les personnes qui m'ont épaulée pendant une année et qui ont su me donner des conseils. Mais je voudrais quand même souligner que certaines personnes sont toujours prêtes à critiquer ce que l'on fait, alors qu'elles n'en sont pas capables ou qu'elles ne veulent pas le faire. Beaucoup de jeunes s'inquiétaient de ne pas avoir d'activités à Turenne. Des occasions leurs sont offertes, mais où sont-ils pendant ces moments-là ? Toutes les fois que nous avons envoyé une convocation ils n'ont jamais répondu présent ?

Pour nous, l'année a été enrichissante car nous avons fait découvrir des chemins autour de Turenne à des gens qui ne connaissaient pas les plus beaux points de vues.

Nous allons organiser une journée au ski en février, ainsi que d'autres activités durant l'année 1997.

Nous avons prévu d'organiser un réveillon pour le 1er janvier, mais faute de salle chauffée nous avons abandonné le projet.

La Présidente : Sandrine POIGNET

E.R.I.C.

L'Ecole de rugby de Turenne, comme chaque année, remercie tous ceux qui, moralement ou financièrement, nous aident à poursuivre notre but : voir des enfants, rire, s'amuser, jouer et gagner sur notre terrain de Turenne-Gare.

Nous avons donc le plaisir de voir les vestiaires bien remplis un samedi sur deux en alternance avec Meyssac, et tous les mercredi soir avec les cadets et minimes. L'U.S.A.T. souhaite également la venue de nouveaux dirigeants ; en effet, si l'Ecole de Rugby augmente son effectif d'années en années, ce n'est malheureusement pas le cas de son bureau !!

Bonne année 97 à toutes et à tous !

Le Président : A. MAILLARD

SOCIETE DE CHASSE DE TURENNE

Calomnies et diffamations ne sont pas les mamelles d'une commune dussent-elle s'appeler Turenne. Messieurs les colporteurs de ragots et d'infamies, arrêtez de tirer, vos cartouches sont à blanc et n'atteignent pas leur cible.

Non, le Président n'est pas en prison,

Non, il n'a pas payé d'amende,

Non, on n'a pas trouvé de chevreuil dans sa voiture ; il va bien, il a même un sourire jovial et de l'ironie sous ses moustaches.!!

Les activités de la société ne sont pas négatives : bien au contraire, elle travaille avec les moyens qui sont à sa disposition.

Le repas convivial des Chasseurs va toujours bien. Les lâchers de faisans et de lapins marchent bien, les chasseurs ont toujours le moral et le sourire.

Ils invitent tous les grincheux à venir avec eux déguster ce fameux chevreuil en 1997.

Le Président : Jean-Marie POIGNET

CLUB LES VISCOMTINS

Fin de saison calme pour les Viscomtins après les deux derniers mois dont les temps forts ont été les sorties consacrées l'une à la découverte du magnifique château de Biron en Dordogne et de ses environs, l'autre à une sortie conviviale vers la Cité de Rocamadour, et tout récemment le spectacle du Grand Cirque de l'Europe de l'Est à Brive.

Si aucune activité importante n'est prévue en novembre, la saison se terminera par le traditionnel repas de fin d'année fixé pour le dimanche 8 décembre en un lieu non encore précisé.

L'assemblée générale du Club est prévue fin janvier, début février 1997. Le moment sera alors venu de dresser le bilan d'une année 1996 qui s'inscrit, à peu de choses près dans le droit fil des années précédentes.

Le Président : Roger JUILLE

COMITE F.N.A.C.A.

Le Comité s'est réuni le 26.01.96 en assemblée générale. Le bureau a été reconduit entièrement. Le 09.03.96 a eu lieu le 1er concours de belote de l'association qui grâce à l'aide de Jacques VALLON a eu un énorme succès. Merci aux participants et à Jacques.

Le repas annuel a eu lieu le 17 mars 96 au restaurant "Le Causse" à Cavagnac.

La cérémonie du 11 novembre 1996 a commencé par la messe à 11H. Ont suivi le dépôt de gerbe au monument aux morts à 11H45 et le repas traditionnel au restaurant "La Vicomté" à Turenne à 12H30.

Le Président G. COURDURIE

GROUPE SCOLAIRE

L'effectif 1996-97 est réparti comme suit :

Cycle I : 22 élèves ; Cycle II : 20 élèves ; Cycle III : 12 élèves ;

Samedi 7 décembre 1996, les Enfants organisent leur poule au gibier à la Salle Polyvalente, à partir de 20h30. Faisans, colverts, jambon et lots divers vous seront proposés. Merci de votre présence

Le Directeur : Mr NOUAL

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA VICOMTE DE TURENNE

L'assemblée générale du S.I. a eu lieu le 11 octobre, en présence d'une vingtaine de personnes, 14 autres s'étant fait représenter par un pouvoir.

Une permanence a été tenue 7 jours sur 7 pendant deux mois et demi, grâce à Véronique LAGIER et Delphine COUPRIE, toutes deux employées en contrat C.E.S.

- Après une installation provisoire dans la cave de la famille VILLEMUR que nous tenons encore à remercier, le S.I. s'est définitivement installé sous la Poste où plus de 6 000 visiteurs sont entrés pendant cette période.

- Le dépliant couleur a été réédité à 10 000 exemplaires.

- Un "Guide de Visite" a été réalisé et plus de 7 000 exemplaires ont été distribués.

- Les 54 membres qui ont cotisé au cours de l'année et la participation municipale permettent de conduire des actions de promotion en faveur de Turenne, et si plus n'est pas fait, c'est que le "nerf de la guerre", c'est à dire les ressources, ne permet pas.

Le président : Yves GARY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 1996

Convention de prêt

Après avoir procédé à un appel d'offres auprès de plusieurs organismes bancaires, le Conseil Municipal sur proposition du maire et de la commission des finances décide de retenir la proposition du crédit local de France.

Ecole

- *Travaux* : Avant de procéder à tous travaux d'envergure, le Conseil municipal décide de faire réaliser une étude complète des travaux et mises en conformité indispensables. La commission des travaux et la commission scolaire se réuniront ensuite pour en examiner les conclusions.

- *Coût du transport scolaire (année 1996-1997)*

	coût carte	participation commune	participation familles
primaire	260 F	140 F	120 F
collège-lycée aller retour quotidien	260 F	NEANT	260 F
collège-lycée aller retour hebdomadaire	130 F	NEANT	130 F
collège-lycée aller ou retour quotidien	143 F	NEANT	143 F

Comice agricole

Une subvention exceptionnelle de 4 000 F est allouée pour cette manifestation qui ne s'était pas déroulée depuis plus de 20 ans à Turenne.

Séance du 30 août.

Le Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative est installé dans ses nouveaux locaux qui semblent bien adaptés. Y. Gary indique que la fréquentation est en hausse et que la quasi totalité des visiteurs apprécie l'originalité du local. Le maire indique que les travaux seront progressivement poursuivis.

Chantiers :

A l'initiative et sous l'impulsion des Amis de Turenne (avec l'association REMPART), le chantier de la Tour de Mauriolles est en cours.

Le chemin d'accès aux fortifications sous le calvaire a été ouvert.

Containers

J.P. Clergeau fait savoir qu'une première tranche de 13 containers a été installée.

Bibliothèque

Le maire fait le point sur la réalisation du mobilier : sa mise en place est prévue fin pour fin 96

Eglise

J. Levard fait un exposé sur les responsabilités du Conseil Municipal en ce qui concerne l'Eglise (dossier repris en dernière page de ce journal)

Taxe professionnelle

Faisant suite à la demande de M.Tolstakojine, nouvellement installé, le Conseil Municipal décide de l'exonérer de la part communale de la taxe professionnelle pour une durée de 3 ans.

Subventions

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Amicale des Maires du Canton	500 F	La pétanque Turennoise	1000 F
la F.N.A.C.A.	1200 F	Le Club "les Viscomtins"	1000 F
Ste de Chasse de Turenne	600 F	Sté de Chasse de Gernes	400F
Ass. pour Adultes et Jeunes Handicapés	100 F		

Effectifs de l'Ecole

B. Castanet indique que l'effectif de l'école s'élève à 53 élèves, soit une diminution de 11 élèves par rapport à l'année précédente.

Séance du 19 septembre :

Redevance assainissement

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement pour 1996 qui reste fixée à : -3, 30 F H.T./M3 d'eau et 80,00 F H.T. de droit d'entrée

Séance du 24 octobre

Enquête publique AUTOSIL

Le maire indique que l'enquête publique est close et que, conformément à la loi, le Conseil Municipal doit émettre son avis qui figurera au dossier, la décision finale restant de la seule responsabilité du Préfet. A la demande du maire, Ch Adenis fait un exposé détaillé des travaux de la commission AUTOSIL, à la fois sur les éléments qui figurent dans le dossier d'enquête publique, mais aussi sur des compléments qu'il est allé recueillir auprès des services compétents, en particulier en ce qui concerne la sécurité. Après une discussion au cours de laquelle chacun a pu exprimer son point de vue, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considère qu'il convient d'accéder à la demande d'AUTOSIL et d'émettre un avis favorable à l'exploitation à Turenne-Gare d'une usine de fabrication de batteries de démarrage ou de batteries industrielles.

Schéma directeur du Pays de Brive

Le maire rappelle que la commune a déjà décidé d'y adhérer et qu'il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur la création du Syndicat du Pays de Brive et sur les communes qui pourront y adhérer. Le Conseil Municipal approuve ses deux points et rappelle que ses représentants sont Y. Gary, titulaire et A. Soularue, suppléant.

Carte communale

M. Parlange indique que plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et que, dès la fin de l'étude (dans les semaines à venir), un projet sera mis à la disposition de la population pour que chacun puisse émettre son avis.

Projet d'aménagement du bourg

Mrs Soularue et Gary proposeront la prise en compte de ce projet lors de la prochaine réunion du Syndicat du Causse.

Acquisitions d'immeubles

Les projets d'acquisitions éventuelles de l'immeuble Piacentino (coût 110 000 F) et du terrain Gramond (coût 150 000 F) sont évoqués mais aucune décision n'est prise : le Conseil Municipal décide de faire chiffrer avec précision les différents projets d'aménagement et travaux à réaliser avant de se prononcer

Liaison R.D. 8 - A. 20

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en l'absence d'informations provenant des services départementaux, il a du provoquer une réunion concernant le projet d'aménagement de la liaison R.D 8 - A. 20. Il explique au Conseil Municipal les conséquences pour la traversée du bourg de Turenne et de Turenne Gare en termes d'augmentation du trafic. Le Conseil Municipal exprime ses plus vives inquiétudes et demande à Mr le Maire d'adresser un courrier à Mr le Président du Conseil Général. La réponse de ce dernier, parvenue depuis, nous laisse sur notre faim.

Affaire à suivre

Maison de retraite

Mr le Maire rend compte de la réunion du 22 octobre concernant la maison de retraite de Turenne : à partir de l'été prochain, l'ensemble des repas sera préparé à Meyssac et apporté à Turenne. Le Conseil d'administration a demandé une étude pour connaître la rentabilité de cet établissement et les mesures à prendre pour assurer un meilleur fonctionnement

Changement de statut de Mme Marracho

Le contrat de travail de Mme A.M. Marracho se termine le 31 octobre 1996 (agent contractuel) ; à compter du 1er novembre, Mme Marracho est nommée agent stagiaire. Son temps de travail demeure inchangé.

Arrivée du Père LOMBARD

Enfin le Conseil Municipal dans son ensemble souhaite la bienvenue au Père LOMBARD, nouveau curé de Turenne et demande à Mr le Maire de lui adresser une lettre dans ce sens.

FELICITATIONS

Dans le numéro hors série de l'été 96 du guide Gault et Millau figure en bonne place le restaurant de la Vicomté parmi seulement 11 autres tables Corrésiennes . Félicitations à Mr et Mme OSTROWSKY pour cette agréable et sympathique distinction .

LES TRAVAUX

- Emplacements bétonnés pour containers .
- Réparation de la source du Touron
- Bétonnage et rehausse du lit du ruisseau au lieu-dit les terres mâles (participation 50% commune Noailhac)
- Fauchage de la plupart des chemins ruraux et communaux
- Fleurissement du bourg pendant la saison estivale
- Encastrement et pose de nouvelles lampes au sodium
- Achat et mise en place de panneaux indicateurs et touristiques à Turenne Gare
- Pose de panneaux indicateurs des différents lieux-dits
- Achat de véhicule Renault Type Master à Turenne
- Achat et marquage de containers à ordures ménagères
- Achat aspirateur/souffleur de feuilles
- Achat bétonnière à vérin
- Achat petit matériel (visseuse/dévisseuse/perforatrice , masques de protection , chaussures de sécurité ...)
- Les chemins ruraux et vicinaux suivants ont été repris :
- chemin rural de Jalinas
- chemin rural de Linoire bas
- chemin rural de Poujolot
- chemin rural de la Chapelle de Gemes
- chemin rural de Crumière
- chemin rural de la Genibrette
- chemin rural du Puy de Linoire
- chemin vicinal de la Brunerie

TERRAINS ET MAISONS A VENDRE

De nombreuses personnes s'adressent à la mairie pour avoir connaissance des terrains ou des maisons qui sont proposés à la vente sur le territoire de la commune . Les propriétaires qui voudraient faire connaître leurs offres de vente peuvent les faire parvenir à la mairie qui les tiendra à la disposition des demandeurs . Il est , par contre, demandé d'avertir la mairie lorsque la transaction a abouti .

LA VIE DES COMMISSIONS

COMMISSION SCOLAIRE.

53 élèves sont inscrits à l'école de Turenne.

Ils se répartissent ainsi :

- 11 élèves au Cycle III dont 1 venant de Sarrazac ayant pour professeur d'école Mr NOUAL, directeur du groupe scolaire ;

- 20 élèves au cycle II dont 2 venant de Ligneyrac ayant pour professeur d'école Mr NICOL ;

- 22 élèves à la Maternelle dont 8 de Turenne et 14 de Nazareth, Noailhac et Ligneyrac ayant pour professeurs d'école Mmes DAURIAC et MELLAC ;

Mmes BOYER et TRONCHE occupent toujours le poste d'aides maternelles ;

Mme GAUMOND assure la restauration ;

Les tâches ménagères sont effectuées par Mme MARRACHO A.M.

Coût du transport scolaire : au primaire coût de la carte ...260 Fr.

- participation de la commune ..140 Fr.- participation des familles ..120 Fr..

Brigitte CASTANET

COMMISSION AUTOSIL

La commission s'est réunie le 5 octobre pour analyser le dossier d'enquête publique de l'usine. Ce dossier est, pour sa majeure partie, identique à celui du permis de construire que la commission avait examiné en septembre 1995. L'usine doit fonctionner uniquement les jours ouvrés, à l'exception de la salle de charge, en deux équipes de 8 heures. L'usine sera fermée un mois l'été. Les quatre fours de fusion du plomb étaient déjà prévus. La différence vient essentiellement de la capacité de fabrication qui sera de 792 000 batteries par an au lieu des 400 000 prévues précédemment, plus 143 000 batteries fabriquées au Portugal et transportées à Turenne pour y être chargées. De ce fait, à terme, l'effectif travaillant dans l'usine sera de 80 à 100 personnes d'ici deux ans. Nous avons rencontré le Capitaine BERTHOIN et le Lieutenant RETHORET au centre des Pompiers de BRIVE pour avoir des précisions sur l'organisation des secours. Il est prévu une assistance aux personnes et deux types d'intervention pour lutter contre les feux, avec la définition des moyens matériels à mettre en oeuvre.

Christian ADENIS

COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux a été convoquée 14 fois depuis janvier 95 . elle a eu comme mission d'étudier les différents chemins et routes à refaire, entièrement ou en partie ; les conseillers, selon leur situation géographique, suivent les travaux, et en apprécient ensuite la finition . La commission se rend à nouveau sur place, si nécessaire, pour réceptionner les travaux .

Un autre travail de la commission, important et long, a été de choisir au mieux l'emplacement et le nombre de containers à ordures ménagères . une deuxième étude pour améliorer certains endroits est déjà commencée.

La commission devra sous peu proposer un plan de fleurissement de Turenne Gare . une ébauche est déjà commencée .

La commission travaux s'est aussi réunie plusieurs fois en compagnie de la D.D.E. afin d'étudier la mise en place de la carte communale .

Pierre TRONCHE

Les relations entre la Commune et la Paroisse

Même si cela est peu ou mal connu, la Commune a un rôle très important dans la gestion de la paroisse : depuis les Lois de 1905 et 1907, qui ont institué, puis organisé, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Commune est en effet propriétaire des immeubles et des meubles appartenant à l'Eglise sur le territoire communal en 1905 (ou incorporés de façon définitive et de façon fixe depuis), alors que la Paroisse, sous la responsabilité du Curé, en est devenue l'affectataire à titre gratuit, depuis la même date. De ce fait, la commune étant propriétaire, il ne peut être entrepris de travaux sur et dans l'immeuble (par définition, ou par "destination" : autels fixes, cloches, monuments intérieurs ...) sans l'accord exprès de la Commune, mais par ailleurs, la Commune a l'obligation de faire les travaux nécessaires pour la conservation et la sécurité de l'ensemble.

L'église et ses dépendances (on entend par dépendances les jardins, les cours, sacristies, calvaires, monuments, etc... considérés comme "dépendances nécessaires à l'exercice du culte") font partie du domaine public de la Commune : elles sont inaliénables, insaisissables, etc ...

La loi a prévu les relations entre la Commune et la Paroisse : si les subventions à l'exercice du culte sont interdites (participation financière à l'équilibre des finances de fonctionnement de la paroisse, financement d'un pèlerinage, d'achat de livres religieux...) la participation à l'entretien général et au gardiennage est possible, notamment lorsque le bâtiment (et ses annexes) présente un intérêt historique et culturel. C'est évidemment le cas à TURENNE du fait du classement en monument historique, ce qui d'ailleurs crée des contraintes particulières, tant pour la Commune que pour la Paroisse (avis préalable et contrôle par le Ministère de la Culture pour toute action entreprise dans et autour les édifices visés, meubles et immeubles).

Il y a lieu de noter que les travaux lourds d'entretien et d'amélioration doivent se faire en bon accord entre Commune et Paroisse, mais que la Commune, propriétaire, est seule responsable en cas d'accidents dus à un défaut d'entretien (très nombreuses jurisprudences), ce qui doit conduire le conseil municipal à une grande vigilance (voir notamment le problème des accès aux tribunes, clochers, etc...).

En ce qui concerne la protection des objets sis à l'intérieur de l'édifice, la responsabilité du dispositif technique assurant la protection du mobilier incombe au propriétaire (donc à la Commune), mais le gardiennage à l'affectataire. Les améliorations et aménagements généraux, enfin, doivent se faire en coordination entre la Paroisse et la Commune, mais, de toute façon, sous le contrôle, avant toute action, du Ministère des Affaires Culturelles.

Comme on le voit, tout ce qui concerne l'entretien, les aménagements, les embellissements de l'église de TURENNE doivent se faire dans le cadre d'un partenariat (Commune, Paroisse, Ministère de la Culture), où chacun doit trouver sa place, et assumer ses responsabilités. Il est intéressant par ailleurs de noter que les textes légaux font également mention du rôle éminent des associations qui peuvent se créer pour la mise en valeur d'un site ou d'un monument religieux : pour Turenne, il pourrait notamment s'agir de l'association des Amis de Turenne, mais dont l'objet est évidemment plus vaste, ou d'une autre, à créer .

J.L.